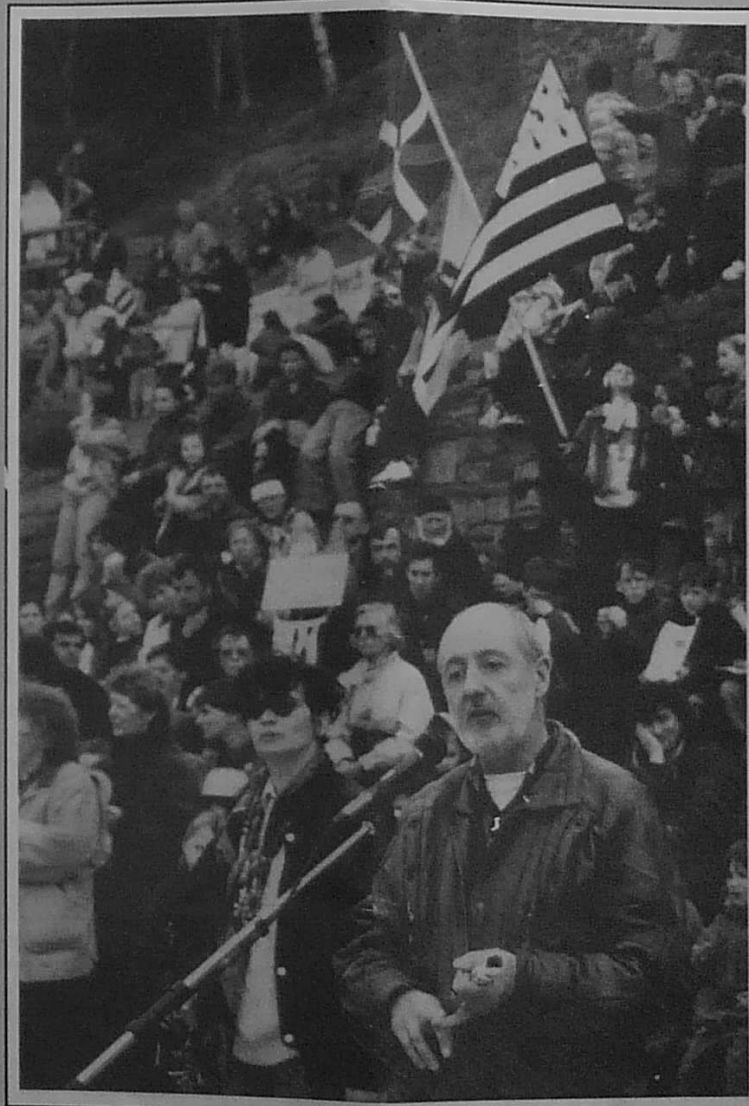


COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann



**2 000 A DUD E KEMPER
EVIT DIWAN.**

Casamance, l'origine du conflit

Diwan sauvée, et maintenant ?

Face à la menace de liquidation judiciaire, lancée par le président de la République début mars, Diwan a appelé à la mobilisation générale de tous ses amis le 25 du même mois. Ce sont près de 2 000 personnes qui ont répondu à l'appel lors du rassemblement de Kemper. La veille, le ministère venait de s'engager sur un 1/3 de la dette évaluée à 250 000 F. Les autres collectivités locales faisant le reste et l'URSAFF du Finistère acceptant de renoncer aux pénalités de retard, le dossier se trouvait logiquement bouclé. La manifestation prévue s'est donc transformée en une fête joyeuse annonçant la renaissance de l'école bretonne.

Le 4 avril, le Tribunal acceptait enfin le plan qui prévoit le remboursement des dettes restantes sur 7 ans. Si les finances ne seront plus, à court terme la préoccupation urgente tout n'est cependant pas résolu. Qu'en sera-t-il en effet de la possibilité d'ouverture de nouvelles classes dans la mesure où Diwan est dorénavant liée à l'Etat par contrat d'association type loi Debré ? Certes, une nouvelle période s'ouvre mais l'objectif des 10 000 élèves dans les écoles Diwan d'ici à l'an 2000 sera difficile à atteindre.

Reste la question de l'enseignement de la langue bretonne dans sa globalité, car si Diwan a eu le mérite de

poser le problème elle ne le résoud pas. Sauf à se satisfaire de statu quo ou même d'une évolution lente, ayons le courage de dire que seul un enseignement généralisé dans les écoles, est à même de répondre aux besoins latents ou exprimés. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra mettre réellement en place un système cohérent de l'enseignement du breton comprenant la création de postes, l'édition de matériels pédagogiques, l'organisation de la formation, la programmation d'émissions de radio et de télévision à des fins pédagogiques, des moyens pour la recherche et la documentation...

Alors seulement on pourra enfin finir avec le bricolage actuellement organisé par l'Etat français et parler d'une véritable politique de l'enseignement du breton à même de renverser l'évolution négative de la langue et, qui plus est, de créer des emplois.

Les petits Bretons ayant appris leur langue auront ainsi la liberté de la pratiquer ou non. A nous de leur donner ensuite l'envie de la parler afin qu'ils répondent comme Léna, une lycéenne Diwan à la manif de Kemper : **« Parler breton, c'est géant ! ».**

Yann GARDUNER



(Photo Louis Blancas)

BUNGALOW INCENDIE A GWIDEL. L'Armée Révolutionnaire Bretonne revendique

Dans la nuit du 8 au 9 avril, un incendie a détruit un bungalow servant de bureau de vente de la société lilloise immobilière Summer à Guidel-Plages. Le 11 avril, un interlocuteur anonyme revendiquait l'action au nom de l'A.R.B. par téléphone à R.B.O. à Kemper.

Le bureau de vente était installé à proximité de Village Vacances Familles, mais concerne un site de 143 résidences de vacances regroupées sous le nom de «Hameau des Mégalthèses».

Réaction du PDG de Summer à Ouest-France : «Je ne pense pas que cet acte soit dirigé contre les promoteurs» !!! La revendication écrite qui suit généralement l'appel téléphonique au cas où cette action est vraiment le fait de l'A.R.B. devrait dissiper ses doutes.

5 POINTS POUR UNE AUTRE POLITIQUE

A EMGANN, nous considérons que la situation actuelle (chômage, exil, déculturation) en Bretagne n'est pas le fruit du hasard mais la conséquence de décisions politiques prises à Paris et de choix économiques dictés par le système bancaire et les multinationales selon la seule logique du profit.

- Dès à présent, nous proposons une alternative, basée sur :
 - la reconnaissance officielle du Peuple Breton dans ses limites historiques,
 - l'élection d'une assemblée bretonne dotée de pouvoirs réels de décision et de représentation internationale,
 - l'officialisation du breton et la promotion de notre culture,
 - un plan de développement économique fondé sur la solidarité et la justice sociale et le respect de l'environnement,
 - la garantie pour tous de pouvoir vivre décemment en Bretagne.

Ces cinq points, acquis constitueront des avancées significatives dans le cadre de notre lutte de libération nationale vers l'indépendance.

Politique

Présidentielles

Simeoni absent des débats

Ainsi Simeoni n'a pas réussi à rassembler les 500 signatures nécessaires pour participer à la campagne des présidentielles bourgeoises.

C'est une mission difficile d'autant plus que les signatures doivent provenir de 30 départements et que l'identité (même "régionale" de la grande majorité des départements est loin d'être affirmée.

Cette voix dans la campagne aurait pourtant amené des propositions nouvelles?. Et situation exceptionnelle elle aurait eu le même temps de parole!!! ce qui semble incroyable.

Y a-t-il eu conspiration des parrains ? C'est possible. Et c'est certain pour la télé qui n'a jamais mentionné le candidat de "Régions et peuples solidaires" dans ses présentations et ne lui a jamais donné la parole.

Il faut croire que cette candidature était donc gênante.

Mais faut-il vraiment s'étonner de ces réflexes ? La France vit toujours avec ces vieilles phobies "d'unité nationale" de centralisme parisien sans compter les lobbies des médias aux pouvoirs exorbitants.

La Corse en grève générale donnait en plus des pulsions de crainte aux élus modérés qui auront pu le parrainer.

C'est dommage car c'est un homme de grande qualité. C'est dommage pour plusieurs idéaux que nous avons en commun. Et c'est dommage pour la démocratie. Un inconnu qui n'a strictement rien à dire, haut fonctionnaire d'extrême droite, aura lui le droit à la télé et aux radars.

Il y a là quelque chose de choquant et de sérieuses questions à se poser sur la conscience politique de 500 élus parains.

Nous aurons appris au moins une chose :

C'est par leurs propres luttes et leurs propres forces que les "Régions à forte identité" comme ils disent, (pour nous nations sans état) bâtiront leur avenir et pourront se doter des pouvoirs nécessaires à leur épanouissement.

Y.P.



Lena Louarn (Bremañ), Henri Gourmelen (UDB), Max Simeoni (U.P.C.) (Photo Bremañ)

INTERPELLATIONS EN BRETAGNE.

Lettre ouverte au Juge Le Vert

Une nouvelle fois, début mars, des citoyens se sont retrouvés, grâce à vous, entre les mains de la 6ème Direction Centrale de la P.J. soupçonnés d'apporter assistance à personnes en danger. Après les arrestations de Lorient, Kemper, Carhaix et Lannion, Nantes et Pau ont été désignées par vos soins pour que la descente policière s'acharne sur tout militant soucieux de dénoncer la violation des droits de l'homme en Pays Basque. Résultat de l'opération: 9 personnes gardées à vue et ensuite relâchées sauf un sexagénaire d'origine basque mais résidant depuis de nombreuses années à Nantes. Il s'agit de Julien Stelien qui se retrouve actuellement incarcéré à la Santé. Sans doute, les décorations que vous avez reçu il y a deux ans, à Donostia, des mains sanglantes du célèbre tortionnaire espagnol, le lieutenant-colonel de la Guardia Civil Rodriguez Galindo, pour les ser-

vices que vous avez rendus à la lutte contre la dissidence basque, vous encouragent à redoubler d'efforts. Votre fébrile obstination à arrêter des basques et son maigre résultat vous a conduit, à coup de commissions rogatoires, à vous attaquer à la solidarité et à la sympathie de plus en plus croissante que les petits gens des quatre coins de l'Hexagone apportent à la lutte d'un peuple. Vous vous êtes attaqués précisément aux membres des comités Euskadi de Nantes et Pau, où quel honneur !! car vous êtes conscient du grand danger que nous représentons pour la Sécurité de l'Etat.

La dissidence de la pensée et de l'opinion sont devenus des délits à poursuivre sans relâche faute d'emprisonner des militants basques. Il ne faut pas non plus oublier le rôle joué par la quasi totalité des médias qui vous accompagnent dans cette croisade perdue contre les valeurs de Paix et d'amitié entre les Peuples. Cela ne peut pas être autrement quand les directives émanent d'un juge comme vous, co-fondatrice avec le juge Shivan (celui-même qui avait libéré des membres du GAL emprisonnés à Pau) du syndicat d'extrême droite, l'APM.

En ce qui concerne cela ne fait que redoubler nos efforts à dénoncer vos méthodes anti-démocratiques et à continuer d'informer l'opinion publique de la guerre sale dont est victime l'un des peuples les plus anciens d'Europe. Comme disait votre acolyte le ministre Pasqua : «La démocratie s'arrête là où commence l'intérêt de l'Etat». Continuez sur cette voie Mme Le Vert. Vous ne savez pas, oh combien nous nous rendez service !

Comité Euskadi de Nantes

Aux candidats à la présidence de la République

Madame, Monsieur, Malgré des demandes multiples et répétées qui lui ont été faites, la France, à travers son gouvernement reste un des rares pays de l'Union européenne à ne pas avoir signé la "Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires" !

Des dizaines de milliers de personnes attendent de l'Etat une position claire sur ce sujet ! Il est indispensable pour ces citoyens que vous vous prononciez d'une façon nette et définitive sur votre position quant à cette signature en cas d'élection à la Présidence.

Votre réponse sera diffusée bien entendu auprès des électeurs. Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil Culturel de Bretagne,

Jean-Louis LATOUR, Président

copie aux membres du Conseil et fédérations de Bretagne, à la presse et autres régions de France.

Kuzul Sevenadurel Breizh

Tournée du Sinn Fein en Bretagne : mouvement nationaliste breton boycotté

Ce mouvement breton de militants républicains qui veulent le sol breton libre... Barry Mac Eilduff, membre de l'exécutif de Sinn Fein provoque à effectué une tournée en France et en Bretagne, tournée organisée par l'association française 'Solidarité Irlandaise'.

Cette tournée semble avoir été une réussite d'un point de vue informatif sur la situation actuelle en Irlande et sur les perspectives d'avenir de ce pays.

Rien que n'ayant pourtant jamais effectué de choix politique après la scission de 1985 au sein de Sinn Fein (Sinn Fein-provo et Sinn Fein-pobalachtach), le mouvement nationaliste breton et en particulier EMGANN, ont été totalement exclus de

cette tournée par 'Solidarité Irlandaise'. Consignes irlandaises du tour des petits nationalistes bretons et irlandais de la part de S.I. ?

La réponse est claire : on voit le circuit des rencontres organisées par S.I. Plus nationaliste français que cela on se flingue !

Le ban et l'arrière-ban de l'association ont été mobilisés pour encadrer une tournée très clean et bien pensante.

Il est affligeant que des responsables politiques du niveau de Mr. Mc Eilduff se fassent tromper sur la marchandise en venant dans l'hexagone.

Entre les élus du PS (version noire déculpabilisante si possible), l'extrême gauche française, l'UDB qui, il n'y a que quelques années encore, traitait les provos de criminels et de fascistes, les Verts qui ont inventé l'Irlande lors de l'anti-nationalisme breton comme R. Faligot et parole bénie de la lutte républicaine en France, en passant par quelques mairies françaises s'étant rappelés que la cause irlandaise existait le temps d'une grève de la faim, il n'y avait objectivement pas la place pour le mouvement breton.

Triste, très triste, pour des gens qui prétendent à l'information, mais qui visiblement continuent de diviser le monde entre vilains nationalistes bretons d'un côté, et bons «gauchistes» français de l'autre. Pourtant s'ils tiennent à faire la différence entre nationalisme et républicanisme chez les uns, ils refusent ce droit ici chez nous à ceux qui se réclament sans complexe de la nation bretonne et qui ont montré pourtant plus d'une fois leur dévouement à la cause irlandaise et à l'internationalisme.

Une nouvelle fracture s'est dessinée en Bretagne par rapport, une fois encore, à la "lutte des autres".

Kemper Les soubressauts du tribunal

Le 4 avril le député Cozan est acquitté par le tribunal de Kemper, faisant pousser un immense ourfili de soulagement à la Cozannerie angeossée.

Le procureur a fait appel mais les arguments de la défense sont solides.

Autre décision du tribunal : la condamnation de deux médecins de clinique à deux mois et six mois de défense d'exercer leur métier de chirurgien pour avoir attendu 11 mois pour prévenir un transfusé qu'ils lui avaient transmis accidentellement le Sida ! Le pauvre homme s'est suicidé la semaine précédente le procès.

Et des messieurs donnent conférence de presse et font appel. Il crie à l'injustice et à la carrière brisée !

C'est vrai qu'ils appartiennent à une caste supérieure ou "secrét médical" et autres fariboles les placerait au dessus des lois.

Et on n'a pas entendu le fameux "ordre des médecins" s'exprimer sur cette haute criminalité qui a indirectement entraîné le mort d'homme, mais aussi peut-être transmis le virus mortel à d'autres.

Presse et radio se sont très peu épanchées sur le sort du disparu et de sa famille.

Les intérêts d'une clinique privée et de ses deux médecins seraient-ils plus importants que la vie des gens qui leurs sont confiée, (moyennant finances aussi) ne l'oublions pas. Résidence secondaire et bateau auraient-ils pris la place du sommet d'hippocrate ?

Ne générations pas, mais à Kemper "l'indignation" de ces deux médecins après une condamnation plutôt légère au vu des conséquences, m'indigne moi profondément.

Y. Dinasket



Barry Mac Eilduff, Kofi Yamgnane, André Le Gac, Roger Faligot (Solidarité Irlande)

Nantes «Reprenons la ville !»

Depuis un an le comité précaires solidaires nantais souhaitait intervenir sur le logement. Dans cette ville où la présence croissante d'étudiants fait grimper les loyers, avec la bénédiction du maire PS, les derniers quartiers populaires sont voués à la spéculation. Si certains secteurs ouvriers et étudiants restent combattis, il ne subsiste que peu de lieux «différents». D'où l'intérêt d'essayer de conjurer l'acte sur le logement et ouvertures d'espaces sociaux afin de développer notre potentiel de créativité militante, artistique, culinaire, musicale, ou linguistique. Ainsi avons-nous jeté notre dévolu sur un bâtiment inoccupé depuis un an. Le 4 février 1995, à l'occasion de trois journées d'actions, de débats, de fête contre la précarité, nous nous sommes installés au 10, rue de la Blitche. Une demi douzaine de camarades, sans logs ou mal logés, ont élu ici domicile. Le rez-de-chaussée accueille, sur le principe de la gratuité, différents projets : resto végétarien, cours de langue bretonne interactifs, cours de yoseikan budo, concerts, ateliers de créations, débats et bien sûr un bar ! Plusieurs personnes sont venues nous apporter leur soutien. Nous n'avons pas, pour l'instant, d'échéances juridiques. Cette occupation est l'occasion de prendre contact avec d'autres sphères militantes locales (syndicales, étudiantes...) pour parer à toute tentative de criminalisation du lieu et faire perdurer cette expérience collective, et, pourquoi pas, susciter des vocations... Le lieu se nomme le «Courtois» en hommage à Georges Courtois qui avait pris des magistrats en otages afin d'expliquer sa haine de la prison et de la société capitaliste.

Pour tout contact : «Le Courtois», 10, strada Blitche, 44100 Naoned. Comité précaires solidaires Nantes(les), C/o Le local, 16 strada Sanlecoq, 44100 Naoned, tél. 40.48.49.56.

Centre - Bretagne : un nouveau Connamara ?

Lorsque l'on parle du Centre-Bretagne, (notion vague mais admise), il s'agit le plus souvent de déplorer avec juste raison les graves problèmes frappant cette partie de notre pays souvent de façon encore plus profonde que d'autres zones de notre territoire.

Même s'il est permis d'envisager un avenir économique supportable dans le cadre d'un plan de désenclavement important, nous en sommes encore souvent à une vision, hélas quand même réelle, d'une zone à l'agonie.

Les raisons sont complexes et le but, ici, n'est sûrement pas d'analyser les causes du comment et du pourquoi.

La Bretagne depuis environ soixante ans a subi des chocs à même de la détruire plusieurs fois, et cependant son cadavre respire encore, et parfois même respire à pleins poumons.

Il n'empêche que le monde rural traditionnel a été frappé de plein fouet par une révolution économique et culturelle qui a fait que la majeure partie de notre population s'est déplacée en quelques décennies de la campagne vers les villes.

Choc trop rapide pour permettre une adaptation progressive, politique économique strictement imposée par l'extérieur (et pas seulement par la France), mentalités peut-être inadaptées, conservatisme un peu prononcé, desserte inexistante ou presque... On n'en finirait pas de trouver des raisons toutes valables mais non suffisantes prises une par une.

Le bouleversement a créé une dichotomie campagnes / villes ou plus encore, campagne / Périphérie. Phénomène international, voire mondial.

La culture bretonne d'essence rurale et paysanne, bordée de traditions maritimes, s'est retrouvée dans les années soixante comme le pôle de résistance d'une Bretagne qui commençaient à se revendiquer en tant que telle, et dont la seule identité ne pouvait être que rurale et traditionnelle, puisque les "Sodomés" ayant avalé nos cohortes d'expatriés dans leurs cités de béton n'avaient pas prévu leur accueil culturel, ou plutôt ne pensaient qu'à une chose, détruire leur mémoire.

Il n'en reste pas moins que beaucoup de bretons devenus urbains ont continué à vivre au moins dans certaines de leurs pratiques culturelles, dans une vision rurale de la culture, par conviction et par racines, mais aussi par esprit de résistance.

Grâce à tous ces gens, entre autres, la Bretagne existe toujours et inquiète encore Paris.



Seulement le temps a passé. Les générations ont changé. Beaucoup de jeunes urbains maintenant n'ont plus du tout de lien avec la culture traditionnelle rurale parce que nés en ville et de parents eux-aussi d'origine urbaine.

Se pose donc une question fondamentale pour eux : peuvent-ils être bretons, en ont-ils envie, en ont-ils le droit ? Bien sûr, le fait d'être nés en Bretagne suffit à lui-même pour se revendiquer breton : cela est indiscutable bien que l'on puisse aborder la question différemment sur le plan de la conscience.

En ont-ils le droit puisque coupé du monde culturel traditionnel, d'un point de vue géographique, médiatique et culturel ?

Il semble que ce droit leur soit paradoxalement octroyé de façon inconséquente par la Bretagne traditionnelle bien pensante en matière de culture, qui par le biais de grands prêtres, ici de la langue, là de la musique, détermine une certaine forme de bretonitude en dehors de laquelle point de salut breton. Il est d'ailleurs très intéressant de noter que les plus sectaires de ces assesseurs de vérités en matière de culture populaire, soient bien souvent des urbains à l'origine, ayant fait vœux de ruralité devant l'acte de l'intégrisme culturel. Le peuple par ci, le peuple par là...

Au fait, c'est qui le peuple maintenant en Bretagne ???

Peuples de la ville, de l'immobilité des H.L.M., des côtes bétonnées, des boulots saisonniers... avez-vous vos chances de renaître bretons un jour avec votre façon de voir le monde, sans être obligés de passer par le moule de la tradition qui (hélas ?) vous est étranger ?

Le contexte socio-économique étant ce qu'il est dans les pays occidentaux et donc en Bretagne, seule une volonté de vouloir être de quelque part, pourtant sans racine à

priori, pourra peut-être vous sauver.

Cela plus autre chose : un phénomène international, accepté de fait la plupart du temps, ailleurs, le métissage culturel.

Bien sûr, ici on accepte toutes les formes de cultures pourvu qu'elles soient d'origines rurales ou traditionnelles elles aussi.

Mais au cœur des villes on a plutôt le cœur rock, mottard, zonards, ana... Donc pas vraiment dans les canons qui traitent dans nos esprits à nous, que nous vivions en ville ou à la campagne, mais qui avons connu d'une façon ou d'une autre la tradition, ou même qui l'avons vécu, fusse en français.

Alors la norme bretonne actuelle, évolutive, mais figée dans un archétype rural et toujours prônée comme seule valable au nom d'un pseudo-peuple breton, elle ne passera sans doute plus auprès d'une jeunesse en rupture sociale avec le monde proposé, en rupture culturelle avec nos formes traditionnelles, en rupture économique parce que marginalisée, et en rupture avec le pouvoir politique, parce que méfiante des institutions (et l'emsav n'en est-il pas une ?) et en opposition avec l'ordre établi avec lequel, au moins dans les villes elle aimerait bien en découdre.

Cette série de ruptures que l'on perçoit de plus en plus dans une frange se disant cependant bretonne, n'ayant pas peur de le dire, sera sans doute génératrice d'une nouvelle culture bretonne urbaine, contestataire et espérante : créatrice d'une nouvelle identité.

Contrairement à l'emsav officiel, qu'il soit culturel ou autre, dans cet "underground" en gestation le complexe n'existe pas, les blocages ont disparu, les tabous culturels et de personnes n'ont pas lieu.

Les grands prêtres donneurs de leçons n'ont plus le pouvoirs ! Rockers, mottards et

zonards sans culture, mais bretons au "Dennet" nous sons de cuir, et fiens de "Dennet" grossi, se cherche...

DROGUES La meilleure défonce c'est l'attaque

Le phénomène de la drogue est plus répandu dans nos régions que le contraire de Tan Du nous livre ses secrets sur ce sujet. L'élection suprême du parlement gabat bat son plein...



ceux qui nous dirigent, si la poudre est un fléau, il frappe dans leur sens. Car le poison, même s'il inquiète les électeurs, est le meilleur neutralisant qui soit contre les jeunes esprits rebelles.

"Primo et sots, qui sources des rochers brisés, Si m'en croyez, dès aujourd'hui priez! Caurel meurt de par votre incurie, Du jugement dernier craignez la foudre. Sur votre route auez moult ennuyés, Mais tremblez tous que Dieu vous veuille absoudre."

- Mr B. DEVALAN, né et propriétaire à CAUREK, directeur de la SAUR MM. M. DELEBARE, P. QUILLES, J.L. BIANCO, B. BOSSON, Ministres de l'Équipement Mr J.M. LANNUZEL, D.D.E. 22, "Bettegrave" du gaspillage 1992 Mme M. S. ROYAL, B. LALONDE, M. BARNIER, Ministres de l'Environnement Mr R. GROS, G. DUPUY, Préfets des Côtes d'Armor Mr Y. BOURGES, président du Conseil Régional de Bretagne Mr C. JOSSEIN, Président du Conseil Général des Côtes d'Armor Mr F. LEYSOUR, Sénateur Mr D. CHOUAT, M. LE FUR, Députés Mr L. BERTHO, G. PORTEFAIX, Conseillers Généraux Mr R. HINAULT, Maire de MUR de BRETAGNE, et ses conseillers Mr G. CAPITAIN, F. BOURDOIS, J. LE DORAN, Maires de CAUREL, et leurs conseillers

Et tous les complices et les lâches qui savaient, et ont laissé faire. Et vous font part de leur coupable responsabilité pour la DILAPIDATION de l'ARGENT PUBLIC, français et européen, dans la dangereuse et instable DEVIATION DE CAUREL, dont le tracé, éventuellement délibéré, s'écroule, s'écroule, s'écroule, et sacrifie le village, au profit d'INTÉRÊTS PERSONNELS; "REMEMBER I..." SOS GASPILLAGE FAPEN 22 COMITÉ DÉFENSE CAUREL

Gouel Broadel Pobl Breizh Vers la Fête Nationale du Peuple Breton

Cette présentation volontairement limitée dans ses ambitions ne se veut pas un catalogue exhaustif de ce qui est ou n'est pas la nation Bretonne, ou un descriptif de ce que doit être "Gouel Broadel Pobl Breizh", la "Journée nationale du peuple Breton".

Nous savons bien qu'en fonction de nos options politiques et de la langue qui nous sert de référence, des termes comme "Nation", "Peuple" ou "Pays", recouvrent des notions différentes. Aussi notre objectif n'est pas de décrire toutes les définitions qui s'y rapportent et de décider laquelle est la meilleure.

La définition la plus courante se rapportant à la "Nation", dans les dictionnaires français (Cf. petit Larousse) précise qu'il s'agit d'une communauté humaine qui possède une unité historique, linguistique, religieuse et économique, le plus souvent, l'Etat Français a tout faux par rapport à cette définition et fera tout ce qui est en son pouvoir pour transformer la réalité présente et la faire "coller" à son ambition d'être une nation à part entière, pas seulement une entité juridique.

répandu dans la population; les causes de ce mensonge sont connues, mais il n'en demeure pas moins difficile à combattre. C'est pourtant à ce mensonge que nous devons nous attaquer!

Face à la volonté de niveler et de soumettre, nous voulons affirmer notre identité et notre volonté de vivre en hommes et femmes libres, dans un peuple libre parmi les nations.

Voilà ce qui nous pousse aujourd'hui à vous proposer la proclamation d'une "Journée nationale du peuple Breton", comme une étape vers la reconnaissance de celui-ci.

Gouel Broadel Pobl Breizh.

- Lidet e vo broad Breizh d'an eil dibenn-sizhun a viz Mezheven, d'ar sadorn pe d'ar sul hervez an doareoù lec'hel. - Bez e chello pep hini reiñ un diazezh istorel d'ar vanifestadeg-se, da skouer evit reiñ ur pouez mediatek dezhi. - An benn tzhout ar pal-se ez euz bet lakaet daou zavoud o lennañ ouz istor ar vor-war-wel: emsavigezh ar Bonedou, ruz a grogas d'an 9 a viz Mezheven 1875 hag emgann Ballon a voe dachet er bloavezh 845 (Lu ar Franked a voe skarzhet aus ar vor gant Nevenno). An d'arvoud-se an hini eo a verk peurliesan ganedigezh broad Breizh (et eo gouzout e vez dachet al lidou-se d'an eil dibenn-sizhun a viz Mezheven abaoe meur a vloavezh). - Da bep hini d'ober gant an divizout meneged a-us hervez e sonj hag e zoe-reoù. - Ur stumm digreizennet a vo roet d'ar gouel, daoust ma vo gouest an dud d'an em vodan a-benn bezan eldudoc'h. - Da bep hini da welet kreizet war e dreuzoù war ar poent-se, gant ma chomo spianh ha skiant an tu broadel, hag en ur zougen ouz ar speredoù. - Gouel Broadel Pobl Breizh an hini eo a vo e dilh.

Un comité de coordination pour "Gouel Broadel Pobl Breizh" a été créé lors de la réunion du 04 mars 1995 à Ploumeau. Il est ouvert à tous ceux qui entendent œuvrer pour G.B.P.B. dans l'esprit défini par les résolutions de la même assemblée du 04 mars (Cf. feuille jointe: Résolutions).

La mise en œuvre de G.B.P.B. est laissée à l'initiative de chaque groupe, comité local, association, rassemblement, entente etc... Du collage d'affiches à la soirée cabaret en passant par les défilés, les spectacles sur scène ou dans la rue, le pavoisement d'édifices par des drapeaux Bretons et des banderoles, la distribution de tracts, de Gwenn-ha-du et de BZH, l'organisation de festoù-noz, d'expositions, de jeux ou de conférences et les communications à la presse, chacun peut imaginer, à son niveau de possibilité d'action, un mode d'expression à la journée nationale du peuple Breton.

Chacun est donc libre et également responsable de ses choix. En conséquence de quoi le comité de coordination n'aura pour vocation que la réalisation de tâches techniques profitables à l'ensemble des acteurs de la fête, comme la réalisation d'une affiche unitaire; celle-ci n'étant nullement obligatoire et pouvant venir en complément d'éventuelles affiches locales; comme également la mise en place d'un comité de parrainage destiné à faciliter la promotion médiatique de la fête; le barde GLENMOR ayant à juste titre la présidence de ce comité de parrainage. Le rôle essentiel du comité de coordination consistera par ailleurs à maintenir le contact, dans le cadre de G.B.P.B., entre ceux qui le désirent.

L'adresse du comité de coordination est la suivante: G.B.P.B. Rest-skouhel - 56850 KAODAN (Caudan) Tél/fax : 97.05.77.27 (Tél. en soirée de préférence) Toutes vos suggestions y sont les bienvenues. Vous pourrez y commander les affiches en contrepartie d'une somme proportionnelle à la quantité, en fonction des formats désirés. Cette somme correspondant aux frais engagés par le comité pour leur réalisation. Vos contributions volontaires seront également les bienvenues pour aider le comité à fonctionner efficacement. Merci. Tout versé devra être effectué à l'ordre de: Gouel Broadel Pobl Breizh / Gauchet Emmanuel. Compte domicilié au C.M.B., caisse de Lorient-Kerentec'h.

HISTOIRE DE LA PRODUCTION BEURRIERE DANS LE FINISTERE (1844-1940) (II)

Les négociants bretons ne sont pas des hommes de bien, mais, ils ne s'occupent pas de leur honneur, ils ne s'occupent que de leur argent. En 1827, le 4 septembre, communication est donnée au projet d'arrêté municipal de Morlaix « ayant pour objet d'interdire la vente des beurres destinés au commerce ailleurs que dans la halle de l'hôtel de ville ou sur l'emplacement de la voie publique affectée à la vente de ce comestible... de prescrire en outre aux marchands qui approvisionnent la halle de commerce l'apport et la livraison des beurres en mottes ou moches afin d'éviter au mélange frauduleux de diverses qualités par leur réunion en mottes pressées ».

Ce projet d'arrêté conçu au point de vue des intérêts du commerce d'exportation des beurres mais motivé par la sincérité et la bonne foi des transactions est accueilli par la Chambre comme un moyen très utile pour parvenir à l'amélioration du produit principal d'exportation local. Ce projet visait à l'organisation du marché par la concentration de l'offre, la transparence des marchés et la standardisation des produits. Nous ne savons pas si cet arrêté vit le jour, mais l'organisation du marché resta lettre morte.

Nous avons dit que l'organisation du marché passait par la concentration de l'offre. L'absence de voies de communication Nord/Sud constitue un premier frein. Cette tentative est encore enrayée par l'orientation des transports dans le sens Est/Ouest. Le 27 novembre 1882, « M. le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest a fait connaître par lettre du 16 novembre que la Compagnie ne pouvait accueillir la demande de la Chambre tendant à obtenir une réduction sur le prix des beurres de Rennes sur Morlaix. M. le Directeur général expose que le prix de 16 francs appliqué aux transports de Morlaix sur Redon est visé par la Chambre a été créé surtout dans l'intérêt du commerce morlaisien auquel il facilite des débouchés sur l'Amérique du Sud par Nantes et Saint Nazaire et se justifiait au point de vue de Rennes par le mouvement important de beurres affluant sur cette place pour y être préparés ; mais que Morlaix tient principalement cette marchandise de la Basse-Bretagne, la Compagnie ne pouvait en espérer un trafic sérieux de Rennes sur Morlaix ». Il faut savoir qu'à l'époque, Rennes était célèbre pour la qualité de ses beurres dit « de la Prévalaye ». L'expédition des beurres rennais sur Morlaix aurait pour but leur incorporation dans les beurres morlaisiens, améliorant par là leur qualité. On aurait pu, peut-être assister à la création d'un « marché du beurre breton » par une égalisation, une homogénéisation de la qualité des beurres et ensuite par



« Paysannes bretonnes » de Gauguin (1894)

la fusion des marchés rennais et morlaisien. La politique ferroviaire va cloisonner ces deux marchés et « ghettoïser » les beurres de Morlaix dans le bas de gamme en les pénalisant toujours plus. Ainsi, en 1897, le Conseil Général du Finistère, conscient de ces faits, « émet le vœu que les Compagnies de Chemins de fer construisent et mettent en circulation des wagons spécialement aménagés pour le transport des beurres, et que ces wagons soient atelés à des trains à marche rapide sur Paris et les ports en prenant des colis de beurres de leur parcours, ou les expéditions de colis de même nature provenant de ces lignes affluantes seraient centralisées ». Cette même année, dans un autre vœu, il demande l'unification des tarifs pour le transport des beurres. Il faut savoir qu'existaient différents tarifs selon que le beurre était salé ou non. Cette pénalisation par les transports ferroviaires va continuer et prendra différentes formes. Ainsi, le 25 août 1911, le directeur des chemins de fer refuse de mettre un wagon supplémentaire pour le transport des beurres, pendant l'été sur Saint Brieuc et Morlaix. Le 1er juillet 1915, le président de la Chambre de Commerce de Morlaix écrit au directeur des chemins de fer économiques : « les baches noires absorbent la chaleur, les beurres qu'elles recouvrent forment et deviennent graisseux, d'où perte et déperdition. Je vous serais bien obligé de bien vouloir donner des ordres aux employés du service intéressé pour qu'à l'avenir les beurres dirigés sur la place de Morlaix par la Compagnie des Chemins de fer économiques soient logés dans des wagons couverts ».

Cette dégradation continue de la qualité des beurres bretons leur ferme le marché hexagonal. Ainsi, dans une lettre du 31 janvier 1889 au ministre du commerce, le président de la Chambre écrit : « ...partant de la composition idéale sur la rancidité qui altère les acides

gras d'un beurre parfaitement fini qui se paient sur le marché des villes et aussi sans avoir étudié les beurres bretons d'exportation mal fins dans nos fermes, mal délatés, expédiés souvent après 6 mois et plus de fabrication, c'est à-dire présentant une rancidité accentuée ».

Le marché hexagonal fermé, il ne restait que les marchés d'exportation, mais quels marchés ? ceux des Antilles, du Brésil et de des catégories de populations bien particulières : « cela se comprend quand on sait que ce beurre est destiné non à la table du maître, mais à la préparation du riz et de la morue, aliment général de ces populations » (lettre du 14.1.1892 au ministre du commerce à propos du projet de loi visant à interdire la coloration des beurres). Ce beurre est destiné à la consommation des esclaves, des pauvres, des populations à faible pouvoir d'achat, peu solvables, pour dire les choses plus clairement.

LES EXPORTATIONS ET LA POLITIQUE DE L'ETAT FRANÇAIS.

La politique de l'Etat vis à vis des exportations de beurre finistériens se manifestera de 2 manières : A. par les contrôles intempestifs de la douane et des autres administrations et B. par le refus du ministère des Affaires étrangères de défendre les beurres bretons sur les marchés d'exportations.

A. Les contrôles intempestifs de la douane.

Au XIX^{ème} siècle, l'Etat français a refusé de financer la modernisation du port de Morlaix ainsi que celle des principaux ports bretons. Les négociants en beurre de Morlaix sont donc obligés d'envoyer leurs marchandises dans les ports du Havre et de Nantes. Si les douaniers sont rattachés au Ministère de l'Economie et des Finances, n'oublions pas que leur statut, leur mentalité les rappro-

chent plus des flics que des fonctionnaires civils.

Enfin, n'oublions pas la mauvaise qualité des beurres bretons, conséquence des mauvais rapports sociaux. Ainsi, dans une lettre du 15 mars 1842, la chambre de commerce du Havre signale : « la mauvaise préparation et le conditionnement défectueux des beurres salés expédiés de France pour le Brésil. Par suite l'exportation de cet article est arrêtée dans ses progrès et les beurres salés d'Angleterre envahissent le marché brésilien où ils obtiennent des prix infiniment supérieurs à ceux des beurres français ». Il faut savoir que les beurres salés sont une spécificité bretonne. Sous l'adjectif « français » sont visés en fait les beurres bretons. Si cette lettre date de 1842, dans le dernier quart de ce siècle, la concurrence sur ces marchés va s'aggraver. L'attitude de la douane ne fera qu'ajouter des contraintes supplémentaires.

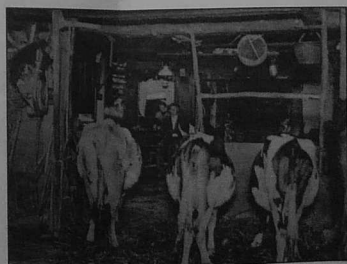
Dans les années 1870 apparaît le problème de la margarine ou beurre artificiel. Au début le gouvernement adopte une position assez indécise. Le 7 mai 1875, le président de la Chambre de commerce de Morlaix lit une lettre du ministre du commerce « dans laquelle son collègue de la justice l'informe qu'il n'y a pas lieu de poursuivre les établissements qui par leurs circulaires et autres moyens touchent de placer et de vendre des graisses sous la dénomination de beurres artificiels, beurre, etc. et tant qu'il ne s'en fait pas un usage illicite pouvant atteindre par des mélanges frauduleux la réputation des produits naturels qu'exporte la Bretagne ».

Le problème est donc de définir beurre-standard. La qualité d'un beurre dépend d'abord de la qualité du lait. Quand on sait que le lait de chaque trayon est différent, on mesure l'ampleur de la tâche. C'est ce qu'écrit la Chambre dans une lettre au ministre du commerce (2.2.1889) : « Le Directeur de notre station agricole, interrogé, nous fit la déclaration suivante qu'il s'offre de signer : « Tous les beurres différents de pays à pays, de canton à canton, de saison à saison, de vache à vache, et pour juger nos beurres bretons, il faut les avoir étudiés de près ; les uns sont le produit de crèmes fraîches, les autres de crèmes aigres de propos délibérés. Les acides gras aussi s'altèrent avec la rancidité des beurres pour l'exportation qui ont 5 et 6 mois et souvent plus de préparation. Si on ne tient pas compte de tous ces faits, 10 analyses différentes peuvent donner des résultats différents pour un même produit. « Ce que dénonce ce chimiste, c'est le réflexe français selon lequel la composition des beurres serait « une et indivisible ». Au risque de nous répéter, les races bovines et les conditions d'élevage n'étaient pas les mêmes en Bretagne qu'en France ; appliquer des règles identiques à des produits différents, crée une première injustice ».

Une seconde injustice peut apparaître dans le contrôle des beurres, c'est ce que craint avec raison le président de la Chambre : « Ce projet de loi qui réprime avec une juste sévérité la fraude sur les beurres peut amener tou-

tefois de graves abus de la part des analyses de beurres livrés au commerce et confiées à des personnes peu expérimentées ; il a cité à cet égard des délégués récents de divers négociants de la place de Morlaix avec la Douane de Nantes à l'occasion du Drawback sur le sel réclamé pour les beurres exportés par ce port. Les experts ayant à tort constaté qu'ils contenaient une assez forte proportion de margarine, il se pose le problème de la méthode de la capacité à procéder à des expériences, mais aussi le problème de la bonne foi des experts. Concernant la méthode, la délibération du 10 novembre 1884 nous apprend « que la douane refuse de dire la méthode qu'elle emploie ; mais nous avons tout lieu de croire qu'elle se sert soit du pèse-graisses, soit de margari-mètres, qui, au dire des savants chimistes précités, économisent une journée entière de travail mais sont sujets à de graves erreurs ». Résultat, parfois les marchandises sont retenues au port et se sont encore dégradées ; le bateau est parti et l'honneur des maisons morlaisiennes est terni.

Lorsque le différend avec la douane est porté à un degré supérieur, il est fait appel à des experts. Dans cette même séance, les négociants de Morlaix envoient une pétition au ministre : « Or, nos acheteurs aux termes des règlements, sont astreints par la douane, à prendre leurs experts, dans des noms imposés par la douane, et si nos renseignements sont exacts, ces experts sont non des chimistes mais de simples marchands de beurres de Paris, probablement inhabiles pour une des opérations des plus délicates de la chimie, car la science n'a encore fourni aucun moyen d'arriver autrement que par une analyse chimique à la reconnaissance des beurres ». Ces marchands de beurre de Paris étaient jugés et partis. Ils jugeaient et condamnaient leurs concurrents. En effet, l'ajout de margarine ne présentait aucun intérêt pour les négociants morlaisiens, vu la mauvaise qualité de leurs beurres ; par contre, c'était une opération très juteuse pour les marchands de beurre parisiens. La Chambre se fait manipuler en combattant le



Intérieur d'une ferme en 1907

projet de loi sur la répression des fraudes (22.9.1884).

Heureusement, le Conseil Général, quelques années après (16.4.1890) recitiera le fait : « Considérant que l'emploi de la margarine cause un préjudice considérable au commerce des beurres naturels dans le Finistère, « Emet le vœu que la répression de la fraude soit faite aussi énergiquement que le permet la loi du 14.3.1887, et que cette législation soit complétée par une autre loi soumettant la margarine et ses dérivés à un droit de circulation ».

Devant le comportement des institutions parisiennes, la colère gronde : « Le laboratoire municipal de Paris et celui des Arts et Métiers sont moins bien placés pour juger nos beurres d'exportation et leurs jugements nous ont paru souvent erronés. Quand aux laboratoires des douanes, c'est par erreur que M. le Préfet en parle. On ne peut attendre la même compétence que des laboratoires de stations agricoles, qui font une spécialité des analyses de beurres ».

Excédé, en septembre 1892, la Chambre vote : 1. une subvention de 500 francs pour l'organisation d'une exposition sur la laiterie de Morlaix, 2. une subvention de 250 francs à Libert, directeur de la station agronomique du Nord-Finistère pour poursuivre l'examen chimique des beurres bas-bretons, étude pour laquelle le Conseil Général a voté une subvention de 100 francs.

Mais la mauvaise foi de la douane continuera. Parfois, elle s'exercera sur un autre composant des beurres bretons : le sel (voir plus haut). Ainsi, en 1883, elle refuse la prime de sortie sur le sel. « La douane à la vérification n'ayant reconnu que 9,5% de sel au lieu de

12% sur les produits basés à la prime. Il est à penser que les produits de la zone proviennent de la difficulté de vendre tout ce qui est incorporé au beurre...

Malgré tous les défauts qu'ils reprochent aux beurres bretons, les parisiens sont bien contents de demander du beurre bas-breton pendant la première guerre mondiale. Le journal «Le Matin» titre : «Paris manquera-t-il de beurre?» et demande un embargo sur ce produit.

Malgré tout, cette crainte de manquer de beurre va susciter leur taxation. Le 11 janvier 1917, la Commission des Côtes du Nord écrit : «La Commission considère que la taxe sur les beurres serait inopérante si elle n'embrassait pas toute la région».

Reponse de la Chambre de Commerce de Morlaix : «On ne peut qu'admettre le bien-fondé de cet délibération et la logique de sa conclusion. Que signifient ces lettres ? Lorsque les circonstances sont critiques, l'Etat est obligé de se régionaliser. Plus loin, la Chambre, à l'unanimité demande : 1. une taxe maximale régionale, 2. une régionalisation de la taxe. La spécificité des beurres bas-bretons nous mène bien loin. Pourquoi demande-t-elle une régionalisation de la taxe sur le beurre ? Elle constate que : «l'application de cette double taxe a eu pour seul résultat certain de faciliter aux marchands des Côtes du Nord et des maisons de la Normandie, le drainage à bon compte des beurres du Finistère».

Cet embargo et cette taxation nuisent à la présence continue des beurres bretons sur leurs marchés d'exportation. Or, la Bretagne n'a pas d'institution propre pour la défendre ; elle dépend de la politique étrangère de la France.

(A suivre) Hervé FERSON, salarié agricole.

Mort programmée, mort «rationnelle»

Le 10 mars on apprendait que la Bretagne comme dans le reste d'Europe connaît des auto-rités sanitaires de Cambridge (Angleterre) avaient refusé de soigner une femme de dix ans atteinte de leucémie, en raison des faibles chances de succès du traitement et de son coût élevé. Les autorités locales avaient estimé «qu'il n'y avait aucunement de chances de survie et qu'il ne valait pas mieux utiliser auprès d'autres patients».

Selon l'AFP, «il y a quelques mois, un médecin, chef de service réputé dans un grand hôpital londonien, avait suscité une vive polémique en se déclarant prêt à utiliser un programme d'ordinateur chargé de décider quels patients devaient être soignés en priorité en fonction de leurs chances de survie, et ce afin de faire des économies. Le programme prenait des décisions en fonction de leurs chances de survie, et ce afin de faire des économies. Le programme prenait les décisions en fonction de l'état du patient et de ses antécédents médicaux, en le comparant à des cas similaires répertoriés dans la mémoire de l'ordinateur».

Certes, ça s'est passé en Angleterre, où la Sécurité sociale est établie. Ces faits suscitent toutefois une vive émotion. Mais passée l'émotion, c'est la réflexion qui doit l'emporter et conduire à regarder de plus près y compris ce qui se passe de ce côté-ci du Channel, car au delà du drame humain, cette situation est bien la conséquence d'une conception du système de santé. Y a-t-il, en fait, beaucoup de différence entre la décision prise par les autorités médicales de Cambridge, confirmée par le jugement de la Cour d'appel de Londres, et ce qui est préconisé par le très officiel rapport de la mission Picq sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat publié l'année dernière. On y parle de choix, «de nature politique et éthique» ainsi formulés, page 79 :

«...Doit-on privilégier l'espérance de vie totale ou l'espérance de vie sans incapacité ? Doit-on dispenser des soins de haute technologie et de thérapeutiques coûteuses à des personnes âgées à espérance de vie naturelle très limitée ? La réponse à ces questions ne peut venir des seuls médecins».

Est-ce la raison pour laquelle certains extralucides publient des études pour «faciliter» la décision ? Ainsi Pierre Rosanvallon, ancien confédéré de la CFDT et compère d'Alain Minc, ce rapporteur professionnel de Balladur, déclare-t-il dans l'Expansion n°493 de février 95 :

«Pourquoi acceptons-nous le poids de la solidarité ? Parce que nous avons conscience que chacun d'entre nous court des risques, et que nous ne savons pas à l'avance qui seront les victimes des accidents ou des ruptures. C'est cette incertitude sur notre avenir, ce «voile d'ignorance», selon l'expression du philosophe américain John Rawls, qui fonde la solidarité. Or, aujourd'hui, ce voile se déchire... La maladie est un risque beaucoup plus personnalisé qu'on le pensait, c'est ce que nous apprend la «médecine prédictive». Les travaux de recherche sur le génome humain ont repéré 2000 maladies monogéniques. Dès l'embryon, on peut savoir si tel individu développera ou non une de ces maladies, et à peu près à quel âge. Là aussi, le voile d'ignorance se déchire. Resterons-nous solidaires de la même façon si nous savons que certains courent des risques énormes, et d'autres pas ?»

Voilà pour ceux qui naïvement penseraient que la solidarité ait pu, un tant soit peu, se nourrir d'idéal et de générosité !

Un certain docteur Josef Mengale plaçait à droite ou à gauche ceux qu'il estimait dignes de survivre ou pas. C'était il y a un peu plus de cinquante ans à... Auschwitz. La doctrine officielle de l'Etat qui l'employait était précisément l'eugénisme. Certains malades, certains individus au nom d'une pseudo science humaine étaient ainsi destinés à disparaître !

Le choix était-il «rationnel» ? Est-ce là toute la différence d'ailleurs ?

Le choix de l'économique, du «tout fric» passé l'émotion, c'est la réflexion qui doit l'emporter et conduire à regarder de plus près y compris ce qui se passe de ce côté-ci du Channel, car au delà du drame humain, cette situation est bien la conséquence d'une conception du système de santé. Y a-t-il, en fait, beaucoup de différence entre la décision prise par les autorités médicales de Cambridge, confirmée par le jugement de la Cour d'appel de Londres, et ce qui est préconisé par le très officiel rapport de la mission Picq sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat publié l'année dernière. On y parle de choix, «de nature politique et éthique» ainsi formulés, page 79 :

«...Doit-on privilégier l'espérance de vie totale ou l'espérance de vie sans incapacité ? Doit-on dispenser des soins de haute technologie et de thérapeutiques coûteuses à des personnes âgées à espérance de vie naturelle très limitée ? La réponse à ces questions ne peut venir des seuls médecins».

Est-ce la raison pour laquelle certains extralucides publient des études pour «faciliter» la décision ? Ainsi Pierre Rosanvallon, ancien confédéré de la CFDT et compère d'Alain Minc, ce rapporteur professionnel de Balladur, déclare-t-il dans l'Expansion n°493 de février 95 :

«...Doit-on privilégier l'espérance de vie totale ou l'espérance de vie sans incapacité ? Doit-on dispenser des soins de haute technologie et de thérapeutiques coûteuses à des personnes âgées à espérance de vie naturelle très limitée ? La réponse à ces questions ne peut venir des seuls médecins».

SEVEL DENVED E BREIZH

Pennad kaoz gant Riwanon Kervella (Plufur)

Foet-boutik a zo bet graet gant S.A. Providec ha serret eo bet e lazhti e Iviniag ken en em gav diaes ar saverien deñved e Breizh, en «Aodoù an Arvor» dreist-holl.

Da gompren gwelloc'h o saviad omp bet o c'houlennata Riwanon Kervella, saverez-deñved e Plufur e Bro Dreger.

Daoust d'an diaesterioù e ranker derc'hel bepred, eme Riwanon a vez bemdez oc'h ober war dro he loened pa ne vez ket o sorsial eus ar c'hentelioù brezhoneg dre dizher evel renevez Skol Ober.

Petra en doa lakaet ac'hanout da vont war ar vicher sevel-deñved e-dibenn ar bloavezhioù 80 ?

Ar c'hoant da chom war ar maez, da lakaat un dra bennak war an tamm douar a oa ganin, ha peogwir ne oa tamm kota ebet warnañ ne chome ket kalz tra all d'ober nemet deñved.

Dar c'houlz-se, war dro 1896-87, e veze komzet kalz eus danevezioù divoutin ha roet sikour evit sevel loened ne roent ket lazh, lapined, deñved, pichoned, gwi... Tremenet em eus un amoden e Kernilien a-benn kregiñ.

Dar c'houlz-se ivez e oa bet digoret ul lazhti e Ilfinag hag ezhomm a oa deñved er vro rak evel just ar ranvro, un departamant hag ar bankoù zoken ne roent arc'hant nemet ma veze krouet labour er vro. Setu perak er bloavezhioù-se e oa bet un toullad tud o vont war ar sevel deñved. Met ur gudem a oa d'am sonj. Mat e oa sevel deñved met ar stummoù o't re han ober ne oa ket mat, da laret eo ne veze roet sikour nemet gant ma vije deñved bihan da werzhañ pa ne vez ket peruilhs da laret adalek miz du betek Pask. Met holl loened oa sañset da vezan gwerzhet kalz keroc'h ivez.

A benn kaout loened evel-se e-kerz ar goañv eo ret kaout krevier, tra ma veze savet an deñved all er-maez peogwir e leue ar re vihan pa veze brav an amzer, miz meurzh, ebrel, mae. Setu ar fazl bras kenañ, ha graet eo bet gant an holl. Ret eo bet sevel krevier, koustet en deus kër ha bloavezhioù a zo bet ezhomm a-benn restañ an arc'hant.

E pad ur bloaz pe ur bloaz hanter hon eus bet ur priz deraet evit an deñved yaouank gwerzhet e kerz ar goañv, ret lavarout. Met evit, sañset, evit ma 'z aje en dro lazhti Ilfinag e oa ezhomm ur bern deñved, rak ne veze lazhet loen all ebet eno. Ha neuze o doa kroget ar renierien da gemer ho lloegon, da c'hervel bro Saoz pa bro Iwerzhon : «Ni hon eus ezhomm deñved», oa ket diaes ha kalz marc'hadmatoc'h evit, ha deñved ar vro ? Ne oa ket ezhomm diout ken. Ne oa ket awalch da gentañ, koustañ 'raent keroc'h, kalz asasetoc'h e oa prenan loened

dre bellgomz. Rosko ne oa ket pet, setu e teue ur bern deñved da Ilfinag da lazhañ.

Fener al lazhti a oa ivez rener ar strollad saverien, hag un anv damhervel a oa gant an daou di, Co-Providec hag S.A. Providec, tu a oa da faziañ. An deñved a veze degaset eus ranvro euz-vev a veze lakaet o chig war ar marc'had evel ma vijent bet eus ar vro. Ur merk a oa, «Pré d'Armor», hag e oa aaset lakaat ar merk-se warno holl.

Ha neuze, c'hwech miz 'zo bremañ eus bet difennet degas loened evit dre ar vag, setu ne oa ket loened ken da lazhañ, ha freuzet ar stal, ha lakaet di labour un 60 benak a dud. Ar strollad-saverien 'zo c'hoazh dioutañ. Sañset n'en deus ket graet eñ freuz-stal. Met al lazhti a zo da werzhañ, gwi, din.

Un toull a 300 pe 400 milion a luroù a zo er c'hof. Ma ne vez ket graet freuz-stal e ranko bezañ paet, ha paet gant ar saverien. Ha n'ez eus ket kalz diout war an departamant '20 mil darvouded hepken ken nemet ar strollad da laret eo en ur gontañ Penn ar Bed peogwir 4 bloaz 'zo n'ez eus ken nemet ur strollad war an daou zepartamant, ha gant an hevelep kont a zefev evel 4 bloaz 'zo, da laret eo aet an niver war droañ e gwirionez.

Petra a c'hoarvezo ? Ne romp nemet gortoz. An DDA, ar bankoù, ar ranvro eo ret dezho bremañ stuliañ an afer a-benn divizout hag eñ e vo lakaet arc'hant e-barzh ganto c'hoazh pe get.

Archant o peus kollet dija ? Hag hon eus. Ha zoken ma vez sammet dieoù 'zo gant aozadurioù a bep seurt e vo ret lezel n'eo ket 1.40 pe 1.50 lur dre gilo evel betek hen, met 2.40 lur, ar pezh a zo kalz pa ouzer eo ma 20 pe 25 bloaz 'zo, peogwir bremañ e vez debret kig darvoud forzh peogwir, hag ivez dre ma zo bet degaset, en departamant-mañ ha nevez 'zo c'hoazh, ur bern loened euz Zeland-Nevez, bro b'Polagn ha me oar.

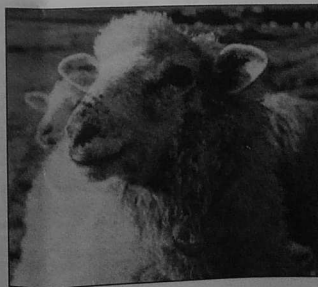
Ha gwerzhet evel kig eus ar vro ? Ya, a-wechou.

Ne vez kontrol ebet ? Evel just e tieje bezañ diwallet. Sañset e vez.

«Pré d'Armor» a zo un doare label ? N'eo ket, ul label a zo kalz strishoc'h ha diaes da gaout. Bez 'zo ul label da sikour war deñved Menez St Mikael, met bloavezhioù ar ranker gortoz a-benn kaout ul label, ret ivez sevel gouennoù a-razoñ hag all. «Pré d'Armor» a oa merk al lazhti. Memestra, e-giz ma oa skrivet warnañ, e oa deñved ar vro sañset.

Peseurt sikourioù o devez ar saverien ?

Ur prim dre zañved a vez bep bloaz '100 pe 150 lur. A wechou e teu e koulz a wechou ne ra ket. Er menezioù e deus ur yalc'had anvet PMR (Prime pour le Maintien Rural) hag an OFIVAL en doa gouletnet e



Emgann/Combat breton n° 113 13

officiels et dirigeants, moines, boucouleurs au détriment de Casamance, avec les propriétés rurales...
A l'indépendance, les habitants ont subi les marches de l'armée française...

Les actions militaires, grâce aux armes fournies par l'armée française, ont permis de reprendre le contrôle de la Casamance...
Par ailleurs les jeunes qui veulent aller jusqu'au Bac ne disposent que d'un seul lycée dans toute la zone...

de la Casamance grâce aux armes que les guérilleros ont pris dans les casernes...
Augustin Diamacoune Sadio, prêtre catholique bien connu pour ses prises de position...

La distance entre un mouvement ethnique, des seuls Diolas et le nationalisme du second MFDC se situe dans l'émersion de l'idée de la Nation-Etat...
Les actions militaires, grâce aux armes fournies par l'armée française, ont permis de reprendre le contrôle de la Casamance...

et le gouvernement de Dakar afin de trouver une solution négociée après une décennie de guerre dans les forêts de Casamance...
Dans un texte élaboré sous les ordres de la France par l'ancien administrateur colonial Charpy...

Le gouvernement de Bissau, officiellement favorable au MFDC et à une Casamance sénégalaise mais autonome sert d'intermédiaire par crainte d'actions militaires du Sénégal sur son territoire...
Le gouvernement de Bissau, officiellement favorable au MFDC et à une Casamance sénégalaise...

La Casamance est devenue une entité idéologique solidement installée dans l'esprit de ses habitants...
Ferran Iniesta dans Europa de les Nacions (traduit du catalan) n° 24, Publication du CIE-MEN, Barcelona



Pêcheurs de Casamance

Beaj da Vos-Skos

E-kerz miz eost 1994 hon doa degemeret ur strollad skosiz zili eus ur gevredigezh (ALP) a ra war-dro kentelioz noz ha stajou sonerezh ha dansoù hengounel, istor, politikerezh, ekonomiezh...
Ar strollad-se, ganti sorienien ha krollerien han-gounel oc'h ober anezhañ, en deus distkouezet ar pezh a oule ober un tammig e pep lec'h e Breizh...

deomp tremen div sizhurnezh e Bro Skos eus an 12 betek ar 27 a viz Eost 1995. Ar sizhurnezh gentañ a vo kaset e kvestez an Highlands hag an eil e Edinbourg e-pad ar gouel ken brudet...
Kement den dedennet gant ar sevenadur skosek ha sachet ivez gant ar sevenadur brezhonek a vo degemeret mat (ha gwelloc'h c'hoazh ma vezont soner pe kroller)...

La France et la Turquie en phase...

Tous les Bretons doivent savoir que la France a refusé de signer la Convention Cadre du Conseil de l'Europe, pour la protection des minorités nationales...
Lors du sommet des chefs d'états et de gouvernement en Espagne...

Pour la première fois en concert en Bretagne. CHEB MAMI, le raï dans tous ses états

Né à Saïda, grande ville du sud-ouest algérien, Cheb Mami, le même, comme Khaléd et Cheb Hansi, est entré en raï par la porte des mariages...
Entre Bretagne et Kabylie - Chants kabyles, percussions africaines, bombardés celtiques, musiques nomades : un héritage culturel bigarré...
Dimanche 30 avril 1995, 20h30. Le Théâtre, place Bouvet 35 400 Saint-Servan. Réservation : 99 81 62 61

CHIEFTAINS DERNIER CRU : Vivement la retraite !

Cela fait des années maintenant que ça dure : les "Chieftains" ne font plus l'événement musical "ils sévissent"...
Même la prise de son des invités n'est pas au niveau : le fondu avec la formation des "Chieftains" est mauvaise et le feeling de uns et des autres n'est pas au rendez-vous...
N'importe quel groupe de "jeunôts" irlandais fait mieux maintenant au niveau du son, de même qu'au niveau du jeu...
Heureusement il reste chez les vieux les vrais grands noms : Christy Moore, Donald Lunny, Andy Irvine, Eoghan O'Neill, Liam O'Flinn...
(sans parler de toute la génération intermédiaire. Ceux-là savent encore ce qu'est un son, et savent s'adapter aux meilleurs studios. Rappelons-nous un des derniers grands concerts effectué en Bretagne par certains de ces grands qui ont su traverser le temps et nous surprendre encore et toujours, c'était à Kemper en 93... Masterson était aux commandes et ce fut grandiose...
Paddy Moloney et sa bande sont tombés dans la vareloche irlandaise, ça rapporte sûrement un max, mais désolé, vaut mieux en pleurer...
Enfin, pour les inconditionnels, ça s'appelle "The long black veil", c'est distribué par BMG (Allemagne). Padraig.

A bep seurt

Souscription pour la tombe de Raffig Mullou

En 1954, des élèves du mouvement des "Sons Breizh" (Raffig Tillon) disparus sans nouvelles, ont mené un combat pour la défense des libertés créatives, un combat qui a mené à la promotion de "l'art breton". En 1942, il adhère au mouvement artistique des «Seiz Breur» (Creston, Malivel, Fréour, Le Fliem, H. Capuissin, de Langlais, Ladmiralet, etc...).

Il laissera, en particulier, des oeuvres d'un style souvent moderne, mais toujours empreintes d'une forte inspiration celtique.

Depuis 1954, il mène une action exemplaire en créant une association culturelle, "SOUVENIR BRETON-KOUM BREIZH" et dont nous avons la orientation d'oeuvrer dans la même lignée, c'est-à-dire rappeler aux Bretons les faits marquants de l'Histoire de leur pays. Sa dernière réalisation ne fut-elle pas, en 1988, l'érection du remarquable monument fixant, dans le temps, la bataille de Saint Aubin du Cormier (1488).

Nous avons estimé, que sa tombe à Indre, plus que sobre dans sa conception, de par le manque de finances ; cette tombe mérite un complément, en terme de sculpture, et c'est la raison pour laquelle nous lançons une souscription.

Adressez vos dons à l'adresse :
Loïk Camus, "douar hon hendadoù"
Le Pont Neuf, 56230 QUESTEMBERT

Staj brezhoneg komzet er Chapel-Nevez

D'ar 20 ha d'ar 21 a Viz Mae 1995
Implij - amzer - kentelioù e salkoù
- kaozeadennoù gant tud ar vro
- pleustrin ar brezhoneg er vuhez pem-dezlep

- beilhadeg
Stajidi : ne vo degemeret nemet ar re o deus ul live bennak e brezhoneg (izel, etre, uhel)

Priz : 350 L gant pep tra (kentelioù, predoù, noz)
(diakar-briz : 250 L)
Tu a zoda ziegerner ar vugale (diwal-lezh e brezhoneg)

Kreizenn klas glas, 5 hent an dachenn sport, 22160 AR CHAPEL NEVEZ. Pellgomz 96 21 60 31

18 Emgann/Combat breton n° 113

Stage intensif de breton

université rennes 2 - Haute Bretagne
Session 1995

Le "Crash-Course" de BRETON organisé par le service de Formation Continue et d'Education Permanente de l'université Rennes 2 - Haute Bretagne, se déroulera du LUNDI 3 JUILLET (midi) au SAMEDI 8 JUILLET 1995 (midi).

Le participant au stage aura 17 heures d'enseignement par jour (samedi inclus). Le travail se fait par petits groupes homogènes, sous la direction d'enseignants diplômés de l'université, entraînés à la méthode intensive d'acquisition des langues.

Tous les niveaux sont admis, depuis le débutant total jusqu'au niveau le plus avancé : la multiplicité des groupes de travail permet un enseignement totalement adapté. La méthode utilisée est la méthode directe, chaque groupe change toutes les heures d'enseignant et de type d'enseignement, (pratique orale, grammaire, phonétique).

Le travail commencera le LUNDI 3 JUILLET à 10H. Le stage est sous la direction pédagogique de Lukian KERGOAT

Pour s'informer et s'inscrire, s'adresser au SERVICE DE FORMATION CONTINUE ET D'EDUCATION PERMANENTE - SEFO-CEPE

UNIVERSITE RENNES 2 HAUTE BRETAGNE - Campus La Harpe - Avenue Charles Tillon - 35044 RENNES CEDEX - 99 54 66 23

GOUEL BROADDEL AR BREZHONEG

d'an 3-4 a viz Even e Speied



Bank Broadel Breizh e Spezed (Foto Louis Blance)

FETE NATIONALE DE LA LANGUE BRETONNE

3-4 juin à Spezed

GOUEL BROADDEL AR BREZHONEG

SALLE CREMAILLÈRE

dimanche 4 juin

CONCERTS

- 16h30 KERDIN
Groupe classique à cordes
- 17h15 Jean Yves LE ROUX
Soliste chant
- 17h40 Padrig EWEN
chant + instrument
- 18h30 M. Laurence FUSTEC
Soliste chant
- 19h00 Gwennnola ROPARZ
Harpe
- 19h35 Marthe VASSALO
Soliste chant
- 20h00 La Puce à l'Oreille
groupe
- 21h15 Mona JAOUEN
chant + 2 musiciens

Ar prizioù / Les tarifs

- Sadorn :
Fest-deiz — Fest-noz : 40 lur
Concerts — Fest-deiz - Fest-noz : 120 lur
- Sul :
Pep tra (fest-deiz, fest-noz, concerts, cabarets, abadenñ veur) : 120 lur
Fest-deiz — Fest-noz — Concerts cabaret : 60 lur

An daou zevezh : 200 lur

Spezed 3-4 a viz Even

SALLE OMNISPORTS

samedi 3 juin

CONCERTS

- 21h00 DIBENN
- 22h30 HELENA LEDA
(Sardaigne)
- 00h00 ERIK MARCHAND

FEST-NOZ BRAS

CHAPITEAU CABARET

dimanche 4 juin

CONCERTS

- 15h30 KADWALADYR
- 16h35 MARTHE VASSALO
Soliste chant
- 17h00 FFRAN MAY
- 18h10 Dastumerien ar c'heiz-teiz Chant
- 18h30 Jean Luc ROUDAUT
- 19h35 Jean Yves LE ROUX
Soliste chant
- 20h00 TA'YFA

SALLE OMNISPORTS

dimanche 4 juin

CONCERTS

- 16h30 BUSH PLANT *(Irlande)*
- 18h00 Kristen NIKOLAZ
(Groupe Kerno)
- 19h30 ALAIN GENTIL
- 21h00 E.V
- 22h30 STONE AGE
- 23h45 Fest-noz

FESTOU DEIZ - FESTOU NOZ

STROLLADOU / GROUPES : Tud - Diroll - Molybden - Retrait d'Permis - Strobinnell - Diaouled ar Menez - Skolvan-Dastumerien.
KANERIEN : Ar Breudeur Morvan - Bernard-Bizouarn - Kastel-Bruban - Breudeur Diwan - Breudeur Kere - Brigitte ha M. Laurence - Robin - Lintant - Suignard - Lozac'h - Skreign - B. Gwern - Puillandre - Stervinou - Tallec - Leclère - Le Corre - Hourmant.
SONERIEN : Coadou - Nollent-Cadoudal - Ollu-Madec - Le Scol - Riou - Diraison - Le Corre - Molard - Marius - Savidan et sonneurs du concours.

DANSOU AR VRO gant Kendalc'h Penn ar Bed (12 kelec'h)

TOURNOI DE GOUREN

CONCOURS DE SONNEURS (Marche mélodie)

Stands des associations - Expositions - Jeux bretons

Tous renseignements et inscriptions : Tél. : 98 93 93 08 - Fax : 98 93 83 92

Emgann/Combat breton n° 113 19

DIWAN, 2 000 e Kemper.

ADRETONED O TIFENN O YEZH.



1



3



2

1. Lise Diwan, dazont ebet ? (Photo Louis Blonde).

2. An dilennidi e penn araok ar vanifestadeg
(Photo Louis Blonde)

3. An dibunadeg war ar c'hae (Photo Louis Blonde)

ADKOMANANT - KOMANANT ● Réabonnement - Abonnement

150 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 170 L e lec'h all - Skoazell : 200 L da vihanañ

Anv/Nom

Raganv/Prénom

Chomlec'h/Adresse

Da gas da/A envoyer à : EMGANN, BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX

Notre fax : 96.44.09.24.